



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°105

Publié le 17 août 2023



SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS.....	3
- Arrêté en date du 16 août 2023 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de sic	3
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTAL VAL DE LYS - ARTOIS.....	4
Direction Générale.....	4
- Décision n°2023-45 en date du 07 août 2023 portant délégation de signature de la Directrice par intérim de l'EPSM Val de Lys Artois de Saint-Venant concernant le Service Pharmacie.....	4

SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Arrêté en date du 16 août 2023 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de sic

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par arrêté préfectoral du 10 août 2022 est subdéléguée à :
- Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Directrice Adjointe

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Stéphane LACROIX, Directeur Adjoint du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais et Responsable du SIDSIC, à l'effet de signer :
- toutes correspondances à caractère technique concernant les servitudes « radio-électriques », le fonctionnement, l'exploitation, l'implantation et la maintenance des installations et appareils téléphoniques et radiotéléphoniques du ministère de l'intérieur,
- toutes correspondances relevant de la compétence du service n'impliquant pas d'autres décisions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LACROIX, cette subdélégation de signature est exercée par M. Antoine LANGLET, Responsable Adjoint du SIDSIC.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Stéphane LACROIX Directeur Adjoint du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais et Responsable du SIDSIC, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et au fonctionnement du SIDSIC.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LACROIX, cette subdélégation de signature est exercée par M. Antoine LANGLET, Responsable Adjoint du SIDSIC.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication (www.telerecours.fr).

Fait à Arras le 16 août 2023
Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais
signé Jérôme COLLAS

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTAL VAL DE LYS - ARTOIS

DIRECTION GÉNÉRALE

- Décision n°2023-45 en date du 07 août 2023 portant délégation de signature de la Directrice par intérim de l'EPSM Val de Lys Artois de Saint-Venant concernant le Service Pharmacie



62350 SAINT-VENANT
Téléphone : 03 21 63 66 00
Télécopie : 03 21 63 66 07

DIRECTION GÉNÉRALE

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE VAL DE LYS – ARTOIS

DECISION N° 2023-45

OBJET : Délégation de signature

Service Pharmacie

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 6143-7-5, R1313-23 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
- VU l'organigramme de Direction,
- VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 29 juillet 2022 nommant Madame Marie DEVILLERS directrice adjointe de l'EPSM Lille Métropole, de l'EPSM de l'Agglomération Lilloise, et de l'EPSM de Val de Lys-Artois à compter du 22 août 2022,
- VU l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France en date du 13 juillet portant nomination de Madame Marie DEVILLERS en qualité de Directrice par intérim de l'EPSM Lille-Métropole (Armentières), de l'EPSM de l'Agglomération Lilloise (Saint-André lez-Lille), et de l'EPSM de Val de Lys-Artois (Saint-Venant) à compter du 07 août 2023,

La Directrice par intérim de l'E.P.S.M. Val de Lys Artois de SAINT-VENANT,

DECIDE

Article 1 :

Il est donné délégation de signature permanente à **Monsieur Christophe DENEUX** en tant que Pharmacien Chef de Service pour engager, dans la limite des crédits ouverts, et dans le cadre de l'exécution d'un marché, les dépenses imputables sur les comptes et sous-comptes suivants :

- Médicaments (compte H 60211),
- Fluides et gaz médicaux (compte H 60216),
- Produits de base (compte H 60217),
- Autres Produits pharmaceutiques (compte H 6021),
- Fournitures produits finis et petit matériel médico-technique (compte 6022),
- Petit matériel médico-chirurgical non stérile, ligatures, sutures et pansements (compte H 60221),
- Dispositifs médicaux d'abord (comptes : H 602221, H 602222, H 602223, H 602224, H602225),
- Matériel et fournitures à usage unique stérile (compte H 60223),
- Fournitures pour laboratoires (compte H 60224),

- Fournitures d'imagerie médicale (compte H 602280),
 - Autres fournitures médicales (compte H 602281),
 - Laboratoires (compte H 611130),
- et pour viser les factures sur service fait des dépenses réalisées sur ces mêmes comptes.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Christophe DENEUX**, délégation est donnée à **Monsieur Christophe GRARE** et à **Madame Perrine DIEUSAERT**, pharmaciens, en ce qui concerne les dépenses et le visa des factures de la Pharmacie visées à l'article 1 de la présente décision.

Article 2 :

La présente décision est applicable à compter de sa signature et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à SAINT-VENANT, le 7 août 2023

La Directrice par intérim,


Marie DEVILLERS

Les Délégués,

Monsieur Christophe DENEUX


Christophe DENEUX
Pharmacien - Chef de Service
EPSM Val de Lys Artois
N° d'Ordre 115 919 H

Monsieur Christophe GRARE

Christophe GRARE
Pharmacien Praticien Hospitalier
EPSM Val de Lys-Artois
10003484515 / 120368 H

Madame Perrine DIEUSAERT


Perrine DIEUSAERT
Pharmacien
EPSM Val de Lys Artois
N° Ordre : 10100185460